

DECISION MUNICIPALE
N°D23-025

1-1

OBJET : Contrat de prestation pour « Conférence musiquée : Duke Ellington »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4° et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L 2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

CONSIDERANT QUE la médiathèque organise régulièrement des actions mettant en valeur les médias proposés dans ses collections, et notamment la musique. En marge du festival Gospel Touch, elle accueille Loïc Geffray de l'association G Musiques pour parler de Duke Ellington.

DÉCIDE

ARTICLE UN : D'accueillir l'animation « Conférence musiquée : Duke Ellington » le 15 mars 2023 à 16h pour un public familial et adulte au rez-de-jardin de la médiathèque.

ARTICLE DEUX : De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec l'Association G Musiques domiciliée 441 impasse embusquère 32130 Seysses-savès.

L'animation « Conférence musiquée : Duke Ellington » est réalisée pour un montant total de 500€ TTC.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT A TOURNEFEUILLE, le 14/03/23


Le Maire
Dominique FOUCHIER

Acte de réception en préfecture
031243105570-20230314-D23-025-CC
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023